



PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016

Affiché le 21 Juin 2016

L'an deux mille seize, le lundi 20 juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Elisabeth DELAGE, Mama SY, Claude MASURE, Fany MICHOU, Nathalie PABOUDJIAN, Denise DE POORTERE, Françoise PYBOT, Messieurs Jean-Pierre COLOMBANI, Bruno DA COSTA, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Gilbert DALLERAC, Abdélaziz KIKOU, Bernard LAUMIERE, Franck COENNE, Patrick THOMAS, Pascal BONIN, Tarik MEZIANE, Mathieu HILLAIRE et François JOUSSET.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Amandine AULAS représentée par Madame Elisabeth DELAGE, Monsieur Franck MARLIN représenté par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Monsieur Joseph ZOGBA BEUGRE représenté par Madame Mama SY, Monsieur Jean-Charles LORENZO représenté par Monsieur Gilbert DALLERAC et Monsieur Eric DELOIRE représenté par Monsieur Bernard LAUMIERE.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Nezha JAÏT, Irène CLAVAL, Evane PEREIRA-ENGEL, Colette WILK, Béatrice DIABI et Monsieur Dramane KEITA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie PABOUDJIAN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 15 DE LA SEANCE DU 16 MARS 2016

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention approuve le procès-verbal n°15 de la séance du 16 mars 2016.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 16 DE LA SEANCE DU 30 MARS 2016

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions approuve le procès-verbal n°16 de la séance du 30 mars 2016.

POINT D'INFORMATION : PLAN CANICULE 2016

Le Conseil municipal prend acte du point d'information relatif au plan canicule 2016.

POINT D'INFORMATION : AVANCEMENT DE L'INSTALLATION DES NOUVELLES CAMERAS

Le Conseil municipal prend acte du point d'information relatif à l'avancement de l'installation des nouvelles caméras.

AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION D'ANGERVILLE (SIERA) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE L'ETAMPOIS (SIEE) DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour et 2 Abstentions émet un avis favorable sur le projet de fusion du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région d'Angerville (SIERA) et du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Etampois (SIEE) dans le cadre du schéma départemental de Coopération intercommunal (SDCI).

AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE CHALO ST MARS ET SAINT HILAIRE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ETAMPES DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour et 2 Abstentions émet un avis favorable sur le projet de fusion du Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Chalo St Mars et Saint Hilaire et du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région d'Etampes dans le cadre du schéma départemental de Coopération intercommunal (SDCI).

AVIS SUR LE PROJET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES ELEVES DU COLLEGE HUBERT ROBERT DE MEREVILLE, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD ESSONNE ET DU SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE DE LA REGION DE LA FERTE-ALAIS DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour et 2 Abstentions émet un avis favorable sur le projet du Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves du Collège Hubert Robert de Méréville, du Syndicat intercommunal de transport du Sud Essonne et du Syndicat mixte scolaire de la région de la Ferté-Alais dans le cadre du schéma départemental de Coopération intercommunal (SDCI).

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, par 26 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention confirme l'adoption de son règlement intérieur du Conseil municipal du 24 septembre 2014 épuré de la majoration des 400 signes prévus à l'article 6bis relatif aux tribunes à paraître dans Etampes info.

ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (ADAP)

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 Abstention approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements recevant du Public et Installations Ouvertes au Public, autorise Monsieur le Maire à demander les dérogations nécessaires et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC N° 725 ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de 193 m2 cadastrée section AC n°725 à l'euro symbolique au profit de la ville, classera après acquisition, ladite parcelle dans le domaine public communal, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la ville et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC N° 724 ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de 58 m2 cadastrée section AC n°724 à l'euro symbolique au profit de la ville, classera après acquisition, ladite parcelle dans le domaine public communal, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la ville et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

ACQUISITION DES PARCELLES DE LA RUE DE GEROFOSSE AS 203, 205, 211, 212, 223, 236, 238, 240 ET 242 ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AS numéros 203, 205, 211, 212, 223, 236, 238, 240 et 242 pour un montant de 5 928 euros au profit de la Ville, dit que ces parcelles seront classées dans le domaine public communal, dit que les frais de notaire sont à la charge de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents.

CESSION DU TERRAIN SITUE 38 RUE DU MOULIN A TAN

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour, 1 Abstention approuve la cession du terrain situé 38 rue du Moulin à Tan à 90 000 euros au profit de Madame et Monsieur ZAVAGNINI ; dit que les frais de Notaire sont à la charge de Madame et Monsieur ZAVAGNINI et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN APPLICATION DES DISPOSITIFS ISSUS DE LA RECODIFICATION DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour, 1 Abstention précise que la procédure concernant la révision générale du PLU de la commune s'effectuera conformément à la nouvelle codification du Code de l'urbanisme, dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie d'Etampes et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 3 voix Contre, prescrit la modification simplifiée du PLU en application de l'article L.153-45 et suivant du Code de l'urbanisme ; dit que le public pourra émettre des observations sur le dossier de modification simplifiée à l'accueil des Services Techniques Municipaux pendant 1 mois, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; dit que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant la mise à disposition, par voies d'affichages et en le mentionnant dans un journal du département ; dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie d'Etampes ; notifie la présente délibération à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Monsieur Le Président du Conseil Régional d'Ile de France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- Monsieur le Président des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président de la Communauté de d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne ainsi qu'aux présidents d'EPCI limitrophes,
- Monsieur le Président du Syndicat des Transports d'Ile de France,
- Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière de la Juine et de ses affluents,
- Aux communes limitrophes.

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT MICHEL – ACQUISITION DE LA PARCELLE AC N° 564 P

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AC n°564p de 3 m² à l'euro symbolique, décide que les frais relatifs à l'établissement de l'acte authentique, seront à la charge de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

AMENAGEMENT DE L'ANCIEN LYCEE BLERIOT

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 3 Abstentions décide de lancer toutes les études préalables à la réhabilitation en groupe scolaire, autorise Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations d'urbanisme et de travaux afférents aux travaux de réhabilitation du site et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

AVENANT AU CONTRAT RESEAU – ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal, par 24 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché public pour la rénovation, la maintenance du réseau d'éclairage public, d'illumination et de signalisation lumineuse tricolore et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

SOUTIEN FINANCIER AU FONDS LOCAL D'AIDES AUX JEUNES – NOUVELLE CONVENTION 2016/2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le soutien financier au fonds local d'aide aux jeunes à hauteur de 813.5 €, approuve la convention individuelle de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - OPIEVOY – PRET N°48077

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 289 721 euros souscrit par OPIEVOY auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°48077 , constitué d'une ligne de prêt (le contrat est disponible pour consultation au secrétariat général et sera joint à la présente délibération)

PAM d'un montant de 289 721 €

Les caractéristiques financières du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant :	289 721 €
Echéances :	annuelles
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement :	
Taux d'intérêt du préfinancement :	
Taux d'intérêt du préfinancement :	
Règlement des intérêts de préfinancement :	
Phase d'amortissement	
Durée total du prêt : 15 ans,	
Index :	Livret A
Marge fixe sur index :	0.6 %
Taux d'intérêt :	1,35 %
Périodicité :	annuelle
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé :	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision des Taux :	double revisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0.5%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de l'édition du contrat. Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence.

- Accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OPIEVOY, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à OPIEVOY pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour, 1 Abstention adopte les 15 conventions de mise à disposition de service qui seront établies selon les données chiffrées produites pour 2016 pour chaque service et autorise Monsieur Le Maire à signer ces conventions et les documents afférents.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour, 1 Abstention prononce la répartition des subventions à accorder aux associations citées ci-dessous, conformément à la proposition figurant dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades Handicapées Psychiques)	350 €
Association J'arrive Production	10 000 €
Association Thiarra	1 000 €
Association Courir Pour un Sourire	1 950 €
Association Union Philharmonique d'Etampes	1 000 €
Association Maison d'Accueil Spécialisé « la Beauceraie »	2 000 €
TOTAL	16 300 €

La dépense relative à cette subvention est inscrite au budget de la ville.

INONDATIONS 2016 - ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE – AIDE DE LA COMMUNE AUX ETAMPOIS SINISTRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 5000 € au CCAS afin de venir en aide aux étampois les plus en difficulté.

INONDATIONS 2016 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTAL D'AGRICULTURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France et demande à la Chambre consulaire de présenter un rapport à la collectivité sur l'utilisation des fonds alloués.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention de délégation de transport scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

MOTION CONTRE LE REGROUPEMENT DES MISSIONS LOCALES

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions dénonce l'absence de concertation des territoires au projet de regroupement des EPCI – Zone Territoriale Emploi Formation ; craint la perte d'identité des missions locales et des spécificités de chaque territoire et demande à être associé au projet de regroupement des EPCI – Zone Territoriale Emploi Formation.

MOTION POUR UNE DEROGATION A L'APPARTENANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND A UN GHT (GROUPEMENT HOSPITALIERS DE TERRITOIRE)

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour, 1 voix Contre apporte son soutien à la mobilisation des personnels médicaux et non médicaux ; demande une dérogation à l'appartenance à un GHT pour l'EPS Barthélémy DURAND, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et défend la spécificité des établissements de santé mentale pour refuser toute baisse de la qualité de la prise en charge des patients.

La séance est levée à 20h35.